



COMMISSION EUROPÉENNE

Comité du Personnel
Comité Local du Personnel

Bruxelles, le 3 août 2007
JLB/gbo D(2007) 034

**Note à l'attention de Monsieur Zupko,
Directeur de l'OIB**

Objet : Déplacement des chefs d'immeuble


Le CLP a pris connaissance de votre note du 30 juillet 2007, concernant la revalorisation de la fonction des chefs d'immeubles.

Si nous partageons entièrement votre avis dans la partie de cette note se référant à la nécessité de mieux définir le rôle et la fonction des chefs d'immeubles, nous sommes par contre, très surpris d'apprendre la première décision qui viserait à imposer une mobilité forcée à de nombreux collègues et qui prendrait effet le 1^{er} septembre 2007. Cette décision est motivée par les nouvelles lignes directrices du plan de mobilité arrêté par l'OIB.

Le CLP estime que cette approche pourrait avoir un impact défavorable sur la revalorisation des fonctions des chefs d'immeuble en effet, déplacer une dizaine de chefs d'immeuble sans consultation préalable des intéressés, ne manquera pas de générer un dysfonctionnement dans la gestion de bâtiments pendant plusieurs mois ce qui pourrait entraîner entre autres, la démotivation des collègues concernés et l'inquiétude des autres.

Plus important encore, vous faites clairement référence au plan de mobilité publié le 26 juillet 2007 sur la page d'accueil de l'OIB qui comprend notamment au point 2.3, la mention suivante: "**La Commission recommande dans les lignes directrices sur la mobilité des périodes de références pour l'occupation d'un poste. Celles-ci peuvent varier selon le type de mobilité ou selon les différentes populations. Toutefois, les périodes de références, ne s'appliquent pas aux agents âgés de 55 ans et plus et désireux de rester à leur poste**", or, il apparaît que la plupart des collègues qui seraient mutés en septembre ont plus de 55 ans et ne devraient donc pas être concernés sauf en cas d'accord explicite des personnels concernés.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède et afin d'éviter qu'une telle mesure soit prise dans la précipitation, il serait souhaitable que la décision de déplacer les collègues à partir du 1^{er} septembre soit provisoirement reportée. Le CLP vous propose que ce projet de rotation soit discuté dans le cadre du groupe de travail qui vient de se constituer afin de redéfinir le rôle et la responsabilité des chefs d'immeuble relatifs à la vérification des prestations en matière d'entretien des immeubles.



Jean-Louis BLANC
Président

cc. : MM. Chêne, Jansen, Gerstenlauer
CLP
Délégation Chefs d'immeubles : MM. Di Marzio, Alexander